Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 3 0 0CT. 2025

: 038-213800758-20251027-DE_27_10_25_57-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice 22 Présents 15 Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

<u>Présents</u>: Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

<u>Absents et Excusés</u>: Valérie SACLIER (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ.

OBJET: SUBVENTION A UN SPORTIF A HAUT POTENTIEL 57 – 27/10/2025

Madame Martine VENTURINI, Maire indique aux membres de l'assemblée que monsieur Mathys GRILLET est un jeune judoka de Chapareillan au parcours sportif très prometteur.

Afin de parfaire son entrainement monsieur Mathys GRILLET se rend au Japon afin de bénéficier de l'expérience des maîtres judokas japonais.

Compte-tenu de l'intérêt que présente ces activités pour le développement de la pratique locale du sport ainsi que pour l'image de la commune, je propose au conseil municipal de lui apporter un soutien financier à hauteur de 700 €.

Après avoir entendu le rapport de madame Martine VENTURINI, maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le $\begin{picture}(200,0) \put(0,0){\line(1,0){100}} \put(0,0){\li$

DECIDE d'attribuer à monsieur Mathys GRILLET, sur présentation d'un justificatif des frais réellement engagés, une aide de 700 € pour le financement de son entrainement au Japon.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance Valérie SEYSSEL

Martine VENTURINI

Maire